Minute Conseil Municipal

du 23 Octobre 2026

Présents : TISSEYRE Jacques, FERRIE Manuella, POSTEL-GAOUAR Emilie, TISSEYRE Gilles, BLANCHARD Sylvain

Absents : MARTINEZ Jean-Paul, SERGENT Anne-Céline

Procurations : Néant

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 Aout 2026

Délibérations :

1. **Demande de subvention auprès du Département pour l'aménagement de la traverse d'agglomération « route départementale 626 »**
2. **Demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR, pour l'aménagement de la traverse d'agglomération « route départementale 626 »**
3. **Demande de subvention auprès de la région pour l'aménagement de la traverse d'agglomération « route départementale 626 »**
4. **Demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes des Pyrénées Audoises pour la réhabilitation du clocher de l'église**
5. **Décision modificative budget annexe service Eau et Assainissement**
6. **Décision modificative budget général**
7. **Règlementation stationnement sur domaine public**
8. **Informations et questions diverses**
9.

Ouverture conseil municipal à 18h41

Désignation secrétaire de séance : TISSEYRE Gilles

Approbation PV séance du 23/08/2026 :

Remarques : pas de remarques => Le PV est approuvé

1. **Demande de subvention auprès du Département pour l'aménagement de la traverse d'agglomération « route départementale 626 »**

 Les demandes de subvention pour les travaux d'aménagement de la traversée du village par la D626 doivent être déposées avant le 30 Octobre 2026.
 Le montant estimé (programme établi par l'ATD11) des travaux est de 46400€
 Le plan de financement proposé est le suivant :
 - Subvention du département : 35%
 - Subvention de l'état (DETR) : 40%
 - Subvention de la région : 5%

 Le reste à charge pour la commune serait de 20% soit 9280€
 L'accord de subvention sera donné en Septembre 2027
 Les travaux pourraient être réalisés dernier trimestre 2027
 Le maire demande l'accord du conseil municipal pour déposer les demandes de subventions auprès des organismes concernés.
 Remarques : pas de remarque
 Vote contre : 0 abstention : 0 pour : 5

2. Demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR, pour l'aménagement de la traverse d'agglomération « route départementale 626 »

La demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la traversée du village par la D626 doit être déposée avant le 30 Octobre 2026.

Le montant estimé (programme établi par l'ATD11) des travaux est de 46400€

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention du département : 35%
- Subvention de l'état (DETR) : 40%
- Subvention de la région : 5%

Le reste à charge pour la commune serait de 20% soit 9280€

L'accord de subvention sera donné courant 1er semestre 2027

Les travaux pourraient être réalisés dernier trimestre 2027

Le maire demande l'accord du conseil municipal pour déposer les demandes de subventions auprès des organismes concernés.

Remarques : pas de remarque

Vote contre : 0 abstention : 0 pour : 5

3. Demande de subvention auprès de la région pour l'aménagement de la traverse d'agglomération « route départementale 626 »

La demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la traversée du village par la D626 peut être déposée auprès de la région (partie embellissement)

Le montant estimé (programme établi par l'ATD11) des travaux est de 46400€

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention du département : 35%
- Subvention de l'état (DETR) : 40%
- Subvention de la région : 5%

Le reste à charge pour la commune serait de 20% soit 9280€

L'accord de subvention sera donné courant 1er trimestre 2027

Les travaux pourraient être réalisés dernier trimestre 2027

Le maire demande l'accord du conseil municipal pour déposer les demandes de subventions auprès des organismes concernés.

Remarques :

Vote contre : 0 abstention : 0 pour : 5

4. Demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes des Pyrénées Audoises pour la réhabilitation du clocher de l'église

La communauté de communes des Pyrénées Audoises propose une aide fonds de concours aux communes d'un montant maximal de 5000€ et de 80% du montant des travaux

Pour obtenir cette aide il faut déposer un dossier décrivant les travaux, ce dossier sera étudié et ensuite proposé au conseil communautaire pour être soumis au vote

Le montant des travaux estimés pour l'obturation des ouvertures du clocher et le nettoyage traitement et renforcement si besoin de l'escalier et de la charpente est 9300€

Le dossier a été déposé car la date limite était le 15 octobre 26

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Aide fonds de concours CCPA : 5000€ soit 53%

Le reste à charge pour la commune serait donc de 4300€ soit 47%

Le vote du conseil communautaire sur l'attribution de l'aide fonds de concours est prévue le 5 Novembre 2026.

Les travaux pourront démarrer avant la fin de l'année 2026

Le maire demande l'accord du conseil municipal pour confirmer et compléter la demande auprès de la CCPA

Remarques : pas de remarque

Vote contre : 0 abstention : 0 pour : 5

5. Décision modificative budget annexe service Eau et Assainissement

Les travaux réalisés sur la station d'épuration (vidange, nettoyage et remplacement pouzzolane) doivent être imputés en charge et non en investissement.

Il est donc nécessaire de procéder à un transfert d'un montant de 11900€ du budget général vers le budget eau et assainissement section dépenses afin de pouvoir régler la facture

Le maire demande l'accord du conseil municipal afin de procéder à cette modification du budget

Remarques : pas de remarque

Vote contre : 0 abstention : 0 pour : 5

6. Décision modificative budget général

Une modification du budget général dépenses est nécessaire pour prendre en compte le montant de 11900€ transféré au budget eau assainissement afin de payer la facture des travaux réalisés sur la station d'épuration (nettoyage et remplacement pouzzolane)

Le maire demande l'accord du conseil municipal afin de procéder à cette modification du budget

Remarques : pas de remarque

Vote contre : 0 abstention : 0 pour : 5

7. Règlementation stationnement sur domaine public

Rappel des principales règles de stationnement sur la voie publique

Une communication spécifique rappelant ces règles sera faite sur le site Intramuros et sur le groupe Info-mairie Peyrefitte du Razès.

L'arrêt (déchargement et/ou chargement de son véhicule) avec le conducteur à proximité immédiate en capacité de déplacer le véhicule est autorisé.

Remarques : pas de remarque

8. Informations et questions diverses

Travaux réalisés depuis le dernier conseil municipal

- ✓ **Passage épareuse chemin de Piquotalen et chemin du réservoir**
- ✓ **Cabane station d'épuration terminée avec aménagement par pose d'étagères**
- ✓ **Broyage déchets verts**
- ✓ **Création d'un répertoire des clefs de la mairie**
- ✓ **Déviation descente eau pluviale toit église**

a) Promotion Marc Borrel

La commune du Val d'Ambronne a initié la procédure pour promouvoir Marc Borrel au grade supérieur

Nous devons créer le poste sur notre commune pour que le poste soit en adéquation avec le grade de notre employé municipal.

Remarques : pas de remarque

Vote contre : 0 abstention : 0 pour : 5

b) Rappel de la réglementation concernant les déjections animales de compagnie

Face à la constatation quasi journalière de crottes de chien dans les rues, le maire propose de faire un rappel sur la réglementation concernant les déjections des animaux de compagnie sur les espaces publics.
Les règles à respecter seront communiquées via le site intramuros et le groupe info-mairie

Remarques : constat partagé

c) Repas des seniors :

Un repas de fin d'année destinés aux seniors sera organisé au restaurant le Patio du Razès.
La mairie prendra en charge le prix du repas des personnes concernées, les accompagnants devront payer leur repas.
Cet événement sera organisé courant Janvier 2027

Remarques : pas de remarque

d) Réunion publique :

La prochaine réunion publique aura lieu le samedi 12/12 à 14h30 heures à la salle Petraficta
Ordre du jour provisoire :

- Principales réalisations du 2ieme semestre 2026
- Point raccordement fibre optique
- Plan Local de Sauvegarde
- Projets 2027
- Echanges

e) Formation Premier Secours :

Une formation assurée Premier Secours Citoyen (PSC) sera dispensée demain samedi 24 Octobre 2026.

13 participants inscrits

f) Récolement des compteurs d'eau :

Gilles TISSEYRE est chargé du récolement des compteurs d'eau installés sur la commune (en service ou non)
Remarque : les compteurs d'eau gérés actuellement par Veolia seront à terme reversés au patrimoine de la commune. Il est donc nécessaire de procéder à l'inventaire de l'exhaustivité des branchements sur le réseau communal d'eau potable.

g) Sapin de Noel

L'association des parents d'élève (APE) Moulin Neuf/ Caudeval organise une vente de sapins pour récolter des fonds pour financer une sortie à la mer pour les enfants de l'école.
Ce sapin sera décoré le 12 Décembre lors de l'événement Secret santa/ Sapin organisé par le comité des fêtes
Pour info : les sapins proviennent d'une exploitation (agriculture biologique) située à Labastide de Sérou en Ariége

Le conseil Municipal décide d'acheter un sapin de Noel d'une hauteur de 1,5m a 2,00m pour un cout 45€

Clôture de la séance : 20h28